

Compte rendu CAPN n°6 du 16 juin 2020, recours en évaluation.

Après lecture de la déclaration liminaire du SNAD CGT, le Président a précisé qu'un bilan annuel sur les mobilités serait présenté lors du dernier CTR de l'année, ce sera l'occasion de définir les améliorations à apporter au dispositif si nécessaire.

Cela fait 18 mois que nos camarades siégeant en CAPN pour le grade d'AC, « sans étiquette », sont toujours sans local leur permettant de travailler dans des conditions acceptables. Nous espérons que ce problème trouvera une solution dans les meilleurs délais.

Il s'agissait de notre première CAPN d'après confinement, soumise donc aux règles de distanciation physique : titulaires et experts siégeaient en présentiel, les suppléants en audio conférence, ce qui a présenté des difficultés au vu de la médiocre qualité de la liaison téléphonique: les suppléants n'ont pas pu entendre l'intégralité des débats en raison de déconnexions multiples. Si cette configuration devait être adoptée à nouveau, il conviendrait de trouver une solution technique permettant de tenir les CAP dans de bonnes conditions. Certaines DI ont réussi, en mixant la visio, l'audio et le présentiel. Pourquoi la DG n'y parviendrait-elle pas ?

5 dossiers de recours en évaluation étaient examinés lors de cette CAPN. Recours sur la phraséologie, les réductions de cadencement n'étant désormais plus d'actualité.

Après de longs débats techniques sur la situation professionnelle de chaque collègue, et sur l'ensemble de sa carrière, la parité syndicale a obtenu la modification des appréciations sur 2 dossiers. 3 autres dossiers ont été renvoyés dans les DI car, ceux-ci ne fournissant pas les éclairages suffisants, il a été impossible pour la parité administrative de se positionner sur ces recours.